

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Avis concernant le dépôt des candidatures aux postes de membre de l'École française d'Athènes au titre de l'année 2010-2011

NOR : ESRH0930653V

L'École française d'Athènes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous l'autorité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a son siège à Athènes.

Elle a pour mission fondamentale de développer la recherche et la formation à la recherche dans toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine. Elle a également vocation à s'ouvrir aux divers aspects de la civilisation du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain.

L'École française d'Athènes accueille des membres scientifiques nommés par le ministre pour une année renouvelable une, deux ou trois fois maximum, sur proposition du conseil scientifique de l'École après avis d'une commission d'admission.

Les membres doivent être de nationalité française et être titulaires de l'agrégation du second degré et du diplôme d'études approfondies ou du master, ou, à titre exceptionnel, justifier de titres scientifiques jugés équivalents par la commission d'admission.

Des membres étrangers peuvent être admis dans les mêmes conditions qu'un membre de nationalité française pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Les membres non fonctionnaires reçoivent le traitement en vigueur pour un professeur agrégé de classe normale au 1^{er} échelon (indice brut 427). Les membres fonctionnaires dont l'indice de rémunération est supérieur à la rémunération de base ci-dessus précisée reçoivent le traitement correspondant à leur indice dans leur corps d'origine, sans pouvoir dépasser l'indice brut 590. Ces derniers sont placés en position de détachement.

Pour l'année 2010-2011, dix postes de membre de l'École française d'Athènes seront vacants ou susceptibles d'être vacants à compter du 1^{er} septembre 2010. Pour tous renseignements concernant les épreuves du concours, et en particulier leur nature et leur déroulement, les candidats pourront consulter le site de l'École française d'Athènes (www.efa.gr) ou s'adresser directement à l'École française d'Athènes.

Les candidatures doivent être envoyées dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers envoyés hors délai seront retournés aux candidats.

Le dossier de candidature est à adresser pour chaque candidat dans les conditions suivantes :

- 1. Dossier administratif :
- candidature adressée sous pli recommandé au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes, bureau des affaires communes, de la contractualisation et des études, 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13, et comprenant les pièces suivantes :
- a) une demande d'admission (cf. modèle annexé) ;
- b 1) pour les fonctionnaires, un certificat délivré par l'autorité hiérarchique indiquant la situation administrative actuelle (catégorie, échelon) et une copie de leur dernier arrêté d'avancement ;
- b 2) pour les fonctionnaires titulaires de l'enseignement supérieur, les documents prévus en b1 et un avis favorable au détachement du candidat pour une année, en cas de succès, du président ou directeur de son établissement d'origine, revêtu de l'avis conforme du conseil d'administration du dit établissement ;
- b 3) pour les non-fonctionnaires, une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...), un extrait du casier judiciaire et un certificat médical constatant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité le mettant dans l'impossibilité d'occuper la place demandée ;
- c) une copie des diplômes obtenus ;
- d) lorsque le candidat a déposé un sujet de thèse, joindre un certificat de l'université intéressée et le nom du directeur de thèse ;
- e) pour les candidats concernés, la copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;

– f) un *curriculum vitae* indiquant notamment les études poursuivies, les diplômes obtenus, les publications ou travaux réalisés, le projet de recherche détaillé ainsi qu'un rapport de deux personnalités scientifiques exprimant leur jugement sur les travaux et projets du candidat.

g) une déclaration exposant les motifs de la candidature.

Aucune publication, ni thèse ne devra être jointe au dossier administratif.

Tout renseignement sur le dossier administratif peut être demandé au bureau des affaires communes, de la contractualisation et des études, Any Brahim, tél. : 01-55-55-46-48, courriel : any.brahim@education.gouv.fr, 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13.

2. Dossier scientifique.

Candidature adressée au Directeur de l'Ecole française d'Athènes, 6, rue Didotou, 10680 Athènes (Grèce), ou par courriel à l'adresse dominique.mulliez@efa.gr et comportant les pièces suivantes :

– a) une demande d'admission (cf. modèle annexé) ;

– b) un *curriculum vitae* indiquant notamment les études poursuivies, les diplômes obtenus, les publications ou travaux réalisés, le projet de recherche détaillé ainsi qu'un rapport de deux personnalités scientifiques exprimant leur jugement sur les travaux et projets du candidat ;

– c) une déclaration exposant les motivations de la candidature ;

– d) lorsque le candidat a déposé un sujet de thèse, joindre un certificat de l'université intéressée et le nom du directeur de thèse.

e) lorsque le candidat a déjà soutenu sa thèse, joindre le rapport de thèse.

Aucune publication, ni thèse ne devra être jointe au dossier scientifique.

Le directeur de l'Ecole française d'Athènes informera les candidats du nom et des coordonnées du ou des membres de la commission d'admission au(x)quel(s) ils devront faire parvenir directement un exemplaire de leur DEA ou de leur master 2 et, éventuellement, de leurs publications ou de leur thèse.

Au cours de sa première réunion, la commission d'admission prendra connaissance des rapports et jugera de la recevabilité des dossiers de candidature.

A N N E X E

DEMANDE D'ADMISSION À LA QUALITÉ DE MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES AU TITRE DE L'ANNÉE 2010-2011

Nom (en caractère d'imprimerie) :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

Situation de famille : célibataire – marié(e) – divorcé(e) – veuf(ve) – pacte civil de solidarité (**)

Situation administrative (pour les fonctionnaires) :

– pour les allocataires-moniteurs normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche et assimilés, préciser le nombre d'années déjà passées dans ces fonctions :

Adresse personnelle :

– téléphone

– professionnel :

– personnel :

– courriel :

Situation vis-à-vis de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) :

Titres universitaires (études poursuivies, diplômes obtenus*) :

Stage d'agrégation (le cas échéant) effectué ou en cours (préciser les dates).

Publications ou/et travaux réalisés :

(éventuellement) Sujet de thèse :

Nom du directeur de thèse :

Je, soussigné,

J'ai l'honneur de solliciter mon admission à l'Ecole française d'Athènes en qualité de membre.

Fait à

le

* Indiquer les années d'obtention des diplômes ou de réussite aux concours.

** Barrer les mentions inutiles.